

SAS au capital de 40 000 €
RCS Versailles B 340.556.570
N° TVA Intracommunautaire :
FR 53 340 556 570

Siège social :

Saint-Germain-en-Laye (78100)
25-27, bd de la Paix - BP 50044
Tél. : 01 30 87 16 16

ASSOCIATION EMMAÛS EUROPE

Siège Social : 47 avenue de la Résistance

93100 MONTREUIL

EXERCICE 2022

Clos le 31/12/2022

RAPPORT SPECIAL

PRESENTE PAR

La S.A.S SEGESTE

Société de Commissaires aux Comptes

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE 2022

Clos le 31 décembre 2022

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1) Nature et objet : Placement Fonds éthique Emmaüs

▪ **Personnes concernées** : Monsieur Patrick ATOHOUN, Président EMMAÛS INTERNATIONAL

Modalités :

Votre association détient une créance liée au placement en fonds éthique auprès d'EMMAÛS INTERNATIONAL dont le solde s'élève à 70 000 euros au 31 décembre 2022. Ce placement n'est pas rémunéré.

2) **Nature et objet** : Prêt à l'Association FRERES EUROPA

▪ **Personnes concernées** : Monsieur Jean-Philippe LEGAUT, Président de l'Association FRERES EUROPA

Modalités :

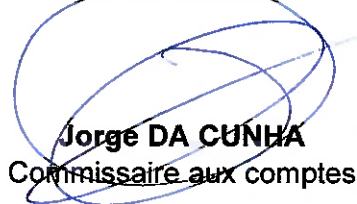
Par contrat en date du 25 septembre 2019, votre association a consenti un prêt de 30 000 euros en faveur de l'Association FRERES EUROPA.

Le solde de l'emprunt s'élève à 24 500 euros au 31 décembre 2022.

Saint Germain en Laye, le 3 mars 2023

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre,**

S.A.S SEGESTE


Jorge DA CUNHA
Commissaire aux comptes